SEHATRA FANARAHA-MASO NY FIAINAM-PIRENENA SeFaFi

Observatoire de la Vie Publique

Lot III R 45 tar Tsarafaritra, Tsimbazaza, Antananarivo 101 Tél/fax : 22 548 88 Email : sefafi@gmail.com Site Web : www.sefafi.mg

La « feuille de route », et après ?

Une feuille de route a été signée, après bien des péripéties : l'histoire en fera le bilan. En attendant, la pagaille continue. L'encre des signatures n'était pas encore sèche, que déjà s'affrontaient les interprétations divergentes. Pire, certains ont tenu des propos en totale contradiction avec la feuille de route qu'ils venaient d'adopter. A se demander s'ils ont lu ce qu'ils ont signé, et s'ils ont compris ce qu'ils ont lu. L'incompétence et la mauvaise foi de notre classe politique continuent à prendre le peuple en otage dans cette crise interminable.

En ces temps d'incertitude, et pour couper court aux dérives, le SeFaFi tient à recentrer l'attention sur deux points qui conditionnent le cheminement vers une sortie de crise effective : la bonne compréhension de l'élargissement des institutions transitoires, et la détermination d'un calendrier électoral.

De l'élargissement des institutions transitoires

De tous les articles de la feuille de route, le numéro 7 est sans conteste celui qui a donné lieu au plus grand nombre d'interprétations erronées. Ledit article dispose que, « pour l'élargissement de la composition des autres institutions de la transition, comme le Congrès de Transition (CT), le Conseil Supérieur de Transition (CST) et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), les Acteurs Politiques Malgaches (...) sont invités à présenter une liste de personnalités parmi lesquelles le Président de la Transition nomme les membres de ces institutions ». Nommer les membres de ces institutions par le président de la Transition, veut dire renouveler leur composition de telle manière que l'ensemble des acteurs politiques y soient représentés. Il s'agit donc d'un élargissement exclusivement qualitatif et idéologique, et non pas d'un élargissement quantitatif qui ajouterait de nouveaux membres aux membres actuels de ces institutions. Par ailleurs, l'Article 23 dispose clairement qu'« aucun Acteur Politique Malgache partie prenante ou non à cette Feuille de route ne peut ni ne doit s'arroger un droit de veto à l'exécution de cette Feuille de route durant la période de transition ». Cela devait suffire pour annihiler tout autre scenario que celui dessiné par l'acte signé le 16 septembre 2011.

La vénalité des uns et l'opportunisme des autres ont hélas échauffé l'imagination de la plupart des camps impliqués. L'éventualité d'un Parlement bicaméral de 600 membres a ainsi été évoquée. Les caisses de l'Etat supporteront-elles les dépenses faramineuses occasionnées par cette gabegie ? Ces pseudo-députés et sénateurs qui n'ont aucune légitimité méritent-ils que le contribuable se saigne à blanc pour eux ? Il faut arrêter le massacre et suivre à la lettre les directives de la feuille de route. Car les résultats des nombreuses sessions du CT et du CST sont bien maigres et souvent discutables. A titre d'exemple, pourquoi la loi sur les partis politiques n'est-elle applicable qu'à l'issue de la transition ? Il convient de la modifier pour qu'elle soit immédiatement applicable. Cela permettra de réduire le nombre des groupuscules politiques, et de rentabiliser les futures sessions parlementaires de nos législateurs proclamés.

Donc : élargir, oui ; mais raisonnablement et pour garantir la représentativité de toutes les forces politiques. Le SeFaFi propose alors de réduire l'effectif des deux chambres pour le rapprocher ce qu'il était avant la crise : 127 CT et 33 CST. Pour la CENI par contre, il serait plus judicieux, en prévision des prochaines élections, d'étoffer le staff technique composé de juristes, de magistrats et de spécialistes en élections. Et de remettre les politiques à leur place, en limitant leur rôle à celui de simples observateurs, non de décideurs, conformément aux statuts actuels de la CENI.

Une mise au point s'impose également à propos de la désignation du premier Ministre, dont processus de sélection risque de dévaloriser la fonction. La formule du consensuel et de l'inclusif est à jeter aux oubliettes car personne ne pourra remplir ce critère. Les contestations fusent déjà de toutes parts, alors que la liste des candidats vient à peine d'être établie. Le profil du prochain locataire de Mahazoarivo peut être dessiné en quelques mots : quelqu'un qui ait la capacité de mener un gouvernement de transition jusqu'au bout de ses tâches, en expédiant les affaires courantes et en sauvant le peu de dignité qui reste à l'État malgache jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel; et quelqu'un qui ne soit pas à la solde des groupes de pression et autres groupements politiques. La logique exige aussi que le futur premier Ministre ne soit pas candidat aux élections présidentielles. Ce sera un gage de son objectivité, une garantie supplémentaire de sa détermination à servir l'Etat sans faire de son poste un tremplin vers la magistrature suprême. Et cela évitera le désagrément majeur d'avoir à trouver encore un nouveau premier Ministre dans quelques mois, puisque tout candidat à la Présidence doit démissionner 60 jours avant le jour de l'élection. Mais il est à craindre que les politiciens s'insurgent contre cette idée, qui réduirait considérablement leur marge de manœuvre. Chacun le constate, le sens du service public et de la patrie se fait rare à Madagascar...

Du calendrier des élections

Le message est clair : le pays doit aller aux élections – législatives et présidentielles – dans les meilleurs délais possibles (Art.10-g), dans les conditions garanties par la feuille de route et par la communauté internationale. Etant donné que l'investiture du Président élu marque le terme de la Transition (Art.29), il est logique que les présidentielles soient organisées après les législatives. En plus de réconcilier les citoyens avec les urnes, la tenue préalable des législatives permettra aussi de démontrer la fiabilité (ou non) du système électoral mis en place par la CENI et de faire connaître la véritable représentativité de chacun des

innombrables partis politiques. Le SeFaFi insiste donc pour que les élections présidentielles se tiennent avant le 30 novembre 2012, ce qui suppose la tenue des législatives au moins quatre mois avant. Et que l'on ne prétende pas que c'est là une tâche impossible vu les délais impartis, car cela fait déjà deux ans que ce prétexte bancal sert à justifier l'inaction. Le peuple malgache est en droit d'attendre que les autorités mettent autant de zèle dans la préparation d'élections crédibles que dans la répartition des sièges au Parlement de transition.

Dernier impératif, les élections législatives et présidentielles ne devront en aucun cas être jumelées : cela ne ferait que renforcer la confusion qui existe déjà dans l'esprit des électeurs. Les élections régionales et les communales, quant à elles, pourront être programmées en 2013, le mandat des maires prolongé d'autant pour que soit assurée la continuité des affaires publiques.

La Feuille de route a été signée. Et après ? La vigilance est de mise car le pays n'est pas encore tiré d'affaire. Il va même au-devant de graves problèmes si les politiciens et les autorités ne font pas rapidement preuve de responsabilité, d'humilité et de détermination, pour achever une transition qui n'a que trop duré.

Antananarivo, 21 octobre 2011